PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C DE PORTNEUF VILLE DE NEUVILLE



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 2 juillet 2024 à 19 h 30** à l'hôtel de ville au 230, rue du Père-Rhéaume.

DÉSIGNATION	NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION	ARTICLE
DE L'IMMEUBLE	DEMANDÉE	RÉGLEMENTAIRE VISÉ
204 rue des Bouleaux Lot 3 833 136	Autoriser l'installation de panneaux solaires sur la toiture d'un cabanon côté sud de la rue.	Article 7.2.15, du règlement de zonage 104

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre.

Toute personne désirant obtenir des informations spécifiques relativement à cette demande peut communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418 876-2280.

DONNÉ À NEUVILLE, ce 18e jour du mois de juin 2024

Marie-Krystine Beauregard Directrice générale et greffière